

**MUNICIPALITÉ DE TINGWICK  
MRC D'ARTHABASKA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-441  
modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311**

**OBJET DE L'ASSEMBLÉE**

Conformément aux articles 110.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil municipal de la Municipalité de Tingwick avise la population qu'une assemblée publique de consultation sera tenue afin de présenter les modifications proposées au Règlement de zonage numéro 2010-311 et de recueillir les commentaires des personnes intéressées.

**MODIFICATIONS PROPOSÉES**

Le projet de règlement vise à :

- Agrandir la zone résidentielle R-10 à même la zone agricole A-8, conformément à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation autorisé par le Règlement numéro 393 de la MRC d'Arthabaska modifiant le Schéma d'aménagement et de développement régional (SADR).
- Modifier la grille de spécifications des usages de la zone R-10 afin d'y autoriser, en plus des habitations unifamiliales isolées déjà permises, les habitations unifamiliales jumelées, les habitations bifamiliales isolées ainsi que les habitations multifamiliales isolées.

**DISPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

Conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les dispositions suivantes du projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire :

<b>Article</b>	<b>Objet de la disposition</b>
<b>Article 2</b>	Agrandissement du plan de zonage : modification des limites de la zone R-10 par intégration d'une partie de la zone A-8, tel qu'illustré à l'annexe 1.
<b>Article 5</b>	Modification de la grille de spécifications des usages f) de la zone R-10 : ajout des usages résidentiels unifamiliaux jumelés, bifamiliaux isolés et multifamiliaux isolés.

**INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

L'assemblée de consultation aura lieu à 18h45 le lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 à la salle du conseil de la Municipalité de Tingwick située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick.

**CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Le projet de règlement numéro 2026-441 modifiant le Règlement de zonage numéro 2010-311 est disponible pour consultation au bureau municipal de Tingwick durant les heures d'ouverture régulières, à compter du dépôt du présent avis.

## **DROIT DE PARTICIPATION**

Toute personne ou tout groupe intéressé peut se faire entendre lors de cette assemblée publique. Des observations écrites peuvent également être soumises au bureau municipal avant la tenue de l'assemblée.

Donné à Tingwick, le 8 mai 2026.

**Chantale Ramsay**

Directrice générale et secrétaire-trésorière  
Municipalité de Tingwick